

Notre organisation s’élève contre la sanction d’une exceptionnelle gravité prononcée par la secrétaire générale de la Ville de Paris contre deux militants CGT suite à l’action syndicale du 25 mai dernier menée au siège parisien de La République En Marche. Cette action collective visait la politique gouvernementale dans un contexte marqué par le refus du pouvoir d’ouvrir de réels espaces de négociation. La mise à la retraite d’office de nos camarades s’apparente à une révocation déguisée.